



# Bourse XXLumideco

## Règlement 2021

### Article 1 • Objet de l'appel à candidatures

Implanté à Obenheim, à proximité de Strasbourg, Lumideco développe son activité dans la conception d'expositions permanentes et temporaires, de décors de théâtres, de stands...

Grâce à un outillage performant et une capacité à travailler un grand nombre de matières (verre, béton, plastique, pierre), allié à une solide expérience, Lumideco accompagne toutes les exigences techniques d'institutions artistiques et culturelles de premier plan : Centre Pompidou, Centre Pompidou-Metz, Musée Picasso, Musée olympique de Lausanne, fondation Pierre Bergé-Yves Saint Laurent, Jardin des plantes, etc.

Désireux d'accompagner les plasticiens, et notamment la jeune création, dans la production de leurs œuvres, Lumideco propose la prise en charge d'un projet de diplômé(e)s d'une des écoles supérieures d'art et de design du Grand Est afin de les aider à réaliser une création personnelle dans ce moment charnière de « l'après école » où le soutien à la réalisation est pertinent. Ce programme s'inscrit également dans les missions de la HEAR, soucieuse de permettre à ses diplômé(e)s de gagner en visibilité et de pouvoir exercer dans des conditions professionnelles satisfaisantes.

### Article 2 • Définition

La bourse XXLumideco vise à la **production d'une œuvre de grandes dimensions**. La production est **réalisée par le lauréat**, dans les ateliers de Lumideco, avec **l'appui humain et financier de Lumideco**, suivant un planning défini entre les 2 parties et aux heures de travail de l'atelier.

La sélection du ou de la bénéficiaire se fait à partir d'un portfolio, d'une note d'intention du projet, d'un jeu d'une dizaine d'esquisses et d'une estimation des coûts de production.

La bourse XXLumideco permet au lauréat un accès aux ateliers (métallerie, menuiserie, impression numérique, peinture, etc.) ainsi que l'appui du personnel de Lumideco susceptible de l'accompagner (pour un montant maximum estimé à 20 000 euros ht).

La bourse XXLumideco permet en outre la prise en charge de frais annexes, pour un montant maximum estimé à 10 000 euros ht (frais de transport de l'artiste ou de déplacement de l'œuvre du lieu de production vers le lieu d'exposition - pour un montant maximum de 1500 € - matériaux de construction de l'œuvre) ; soit une aide totale représentant une valeur de 30 000 euros ht.

### Article 3 • Candidats ou candidates concernés

La bourse XXLumideco est ouverte à toutes les personnes **diplômées d'un DNSEP d'une des 4 écoles supérieures d'art et de design du Grand Est** : ENSAD-Nancy, ESAL-Metz et Épinal, ESAD de

Reims et HEAR Mulhouse-Strasbourg.

La demande peut émaner d'un collectif au sein duquel est impliquée une personne correspondant aux critères ci-dessus.

#### **Article 4 • Modalités de candidature**

Le ou la candidate à la bourse XXLumideco 2020 devra faire parvenir à la Haute école des arts du Rhin un seul et même dossier PDF comprenant :

- un texte d'intention de 1 000 signes maximum, permettant d'expliquer le contexte de production de l'œuvre ;
- un dossier artistique présentant l'artiste (ou le collectif) et le projet pour lequel il pose sa candidature. Il devra contenir une vingtaine de pages au maximum ;
- une estimation des moyens humains et matériaux nécessaires.

Le dossier devra être envoyé à l'adresse : [communication@hear.fr](mailto:communication@hear.fr)

Le ou la candidate pourra s'assurer de la bonne réception de son dossier auprès de Laurent Doucelance (+ 33 (0)6 26 75 55 37).

#### **Article 5 • Critères de sélection**

Le jury sélectionnera le bénéficiaire de la bourse XXLumideco selon les critères suivants :

- l'intention artistique
- la destination et le contexte de présentation de l'œuvre (commande, exposition, partenaire de diffusion, etc.)
- la capacité technique et professionnelle du candidat
- la cohérence et la faisabilité du projet avec les moyens techniques de Lumideco

#### **Article 6 • Le jury**

Le jury est constitué :

- d'un représentant de la société Lumideco
- d'un ou plusieurs artistes ou designers
- d'une personnalité qualifiée assurant la présidence

#### **Article 7 • Calendrier de l'appel à candidatures**

Appel à candidatures : lundi 15 mars 2021

Date limite d'envoi du dossier : dimanche 6 juin 2021, minuit

Examen du jury officiel et annonce du projet primé : juin 2021 (date non arrêtée à ce jour)

#### **Article 8 • Engagement du bénéficiaire**

Le bénéficiaire de la bourse XXLumideco s'engage à :

- Venir réaliser son œuvre dans les ateliers de l'entreprise durant tout ou partie des 4 mois de juin, juillet, août et septembre 2021. Le bénéficiaire aura la charge de réaliser lui-même le projet. Il pourra avoir l'appui de l'équipe de Lumideco pour certaines tâches nécessitant l'utilisation de machines spécifiques.
- Prendre les dispositions nécessaires lui permettant de résider à proximité et de se rendre sur les lieux de production ; aux heures d'ouverture de l'entreprise. Les frais de déplacement et nuitées peuvent être pris en charge. Le cas échéant, ils seront inclus dans l'enveloppe prévue pour les matériaux.
- Lors de l'exposition et/ou dans le cas d'une publication présentant le travail conduit, s'engager à faire figurer sur tout document de communication la mention « avec le soutien de la bourse XXLumideco ». Le logo lui sera remis ;
- S'engager à souscrire une assurance de responsabilité civile permettant de couvrir tout dommage ou incident survenu lors de son accueil dans les ateliers de Lumideco.

#### **Article 9 • Droits artistiques**

Suivant le code de la propriété intellectuelle, l'artiste dispose de droits de propriété artistique dans les termes définis par la Loi n° 92 - 597 du 1<sup>er</sup> juillet 1992.

Dans le cadre de la bourse XXLumideco, l'artiste dispose de la pleine jouissance des droits moraux sur l'œuvre réalisée.

Le bénéficiaire concède à Lumideco, à titre gratuit et non exclusif, le droit de reproduire et de

communiquer au public sur tous supports et médias, tout ou partie de l'image de l'œuvre ou des œuvres produites dans les ateliers de Lumideco, dans un but de communication externe et interne au profit de l'entreprise : plaquette de présentation, site internet, réseaux sociaux, etc. Cette autorisation est accordée pour la durée de protection du droit d'auteur pour le monde entier. Le cas échéant, toute exploitation à but lucratif des reproductions de l'image des œuvres fera l'objet d'un accord particulier.